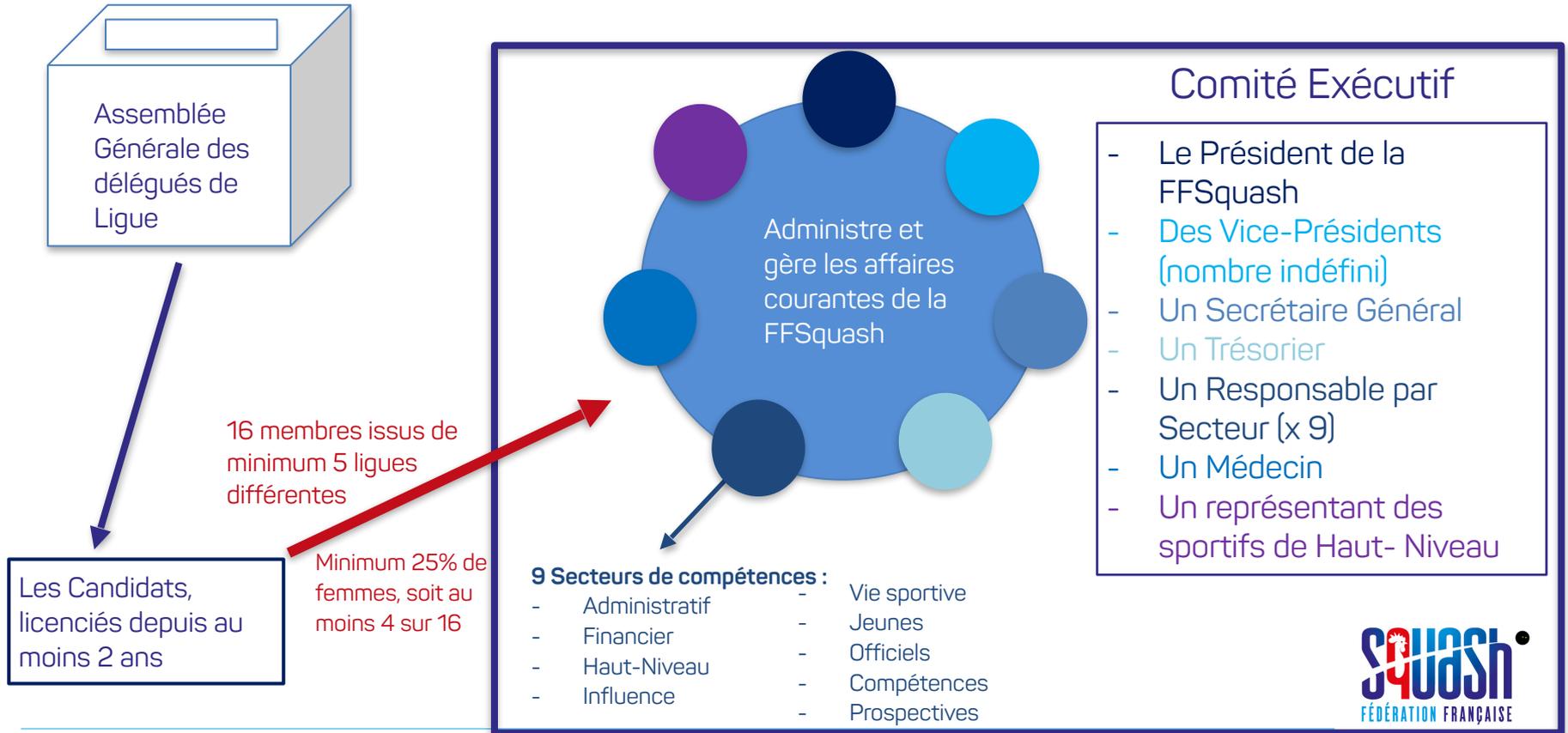


**LES NOUVELLES INSTANCES DE LA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SQUASH**

TROIS CHANGEMENTS MAJEURS

- Disparition des deux instances chargées de l'exécutif :
le Bureau Fédéral et le Comité Directeur ;
- Un seul organe est désormais chargé d'administrer la FFSquash :
le Comité Exécutif
- Création d'une instance de représentation des Territoires :
le Conseil Fédéral.

LE COMITÉ EXÉCUTIF



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'ÉLECTION

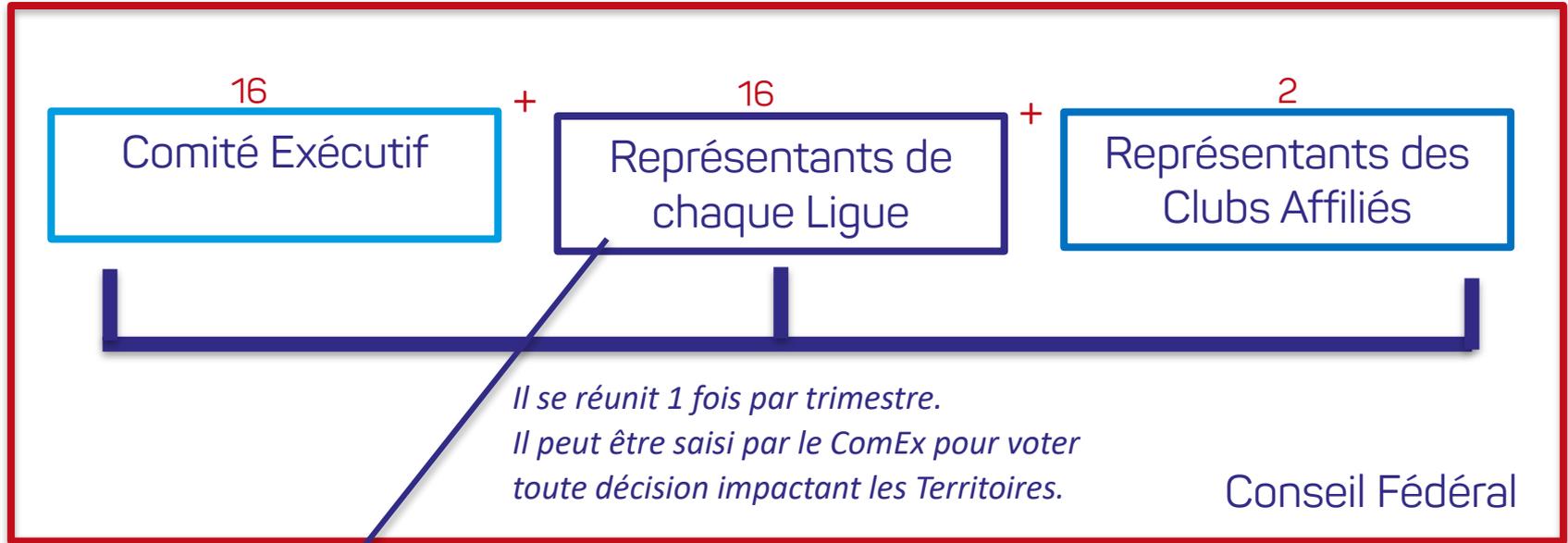
- Critères d'éligibilité :

- Être licencié depuis au moins 2 ans ;
- Jouir de ses droits civiques et respecter l'obligation légale d'honorabilité ;
- Le médecin doit être inscrit à l'Ordre National des Médecins ;
- Le représentant SHN doit être inscrit sur la liste ministérielle des SHN.

- Modalités d'élection :

- Élus par l'AG de la FFSquash pour un mandat de 4 ans ;
- Candidater impérativement avant le 25 novembre 2020 en remplissant le formulaire dédié.

LE CONSEIL FÉDÉRAL



Membres du Comité Directeur de chaque Ligue, et désignés par un organe décisionnel de sa Ligue (titulaire + suppléant).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'ÉLECTION

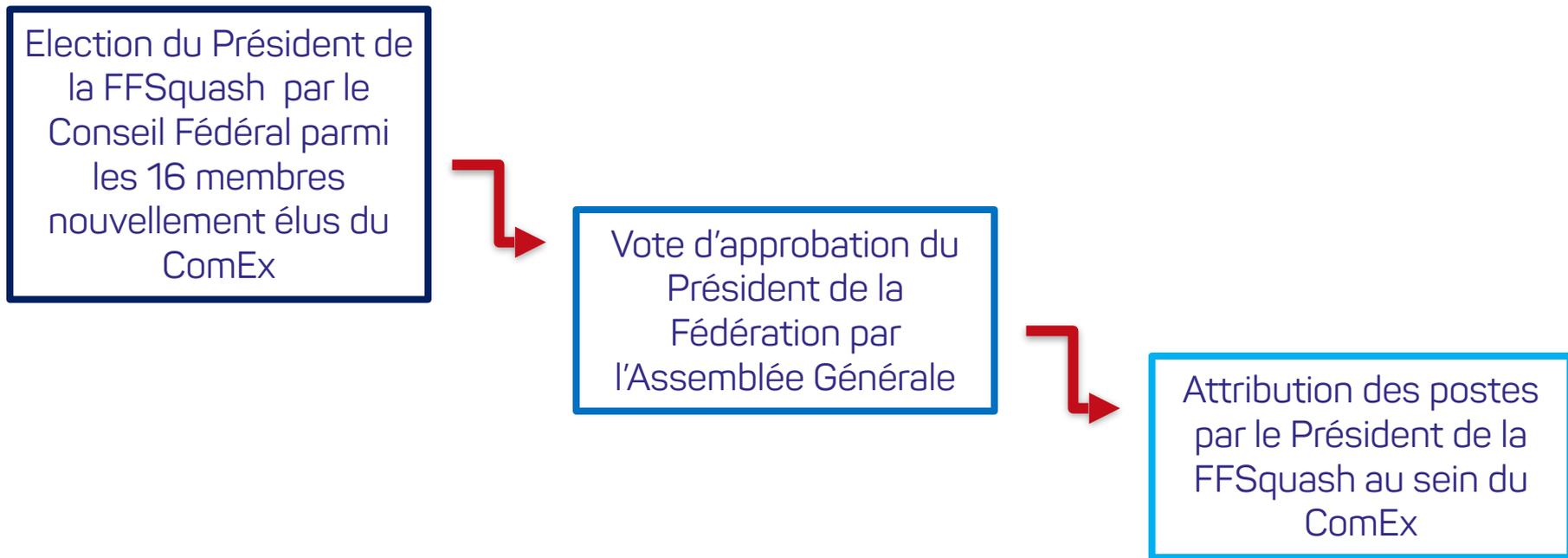
- Critères d'éligibilité :

- Les représentants de Ligue doivent être membres de leur Comité Directeur ;
- Les représentants de Clubs Affiliés doivent être représentants légaux, actionnaires ou gestionnaires d'un club disposant de la Convention Club affilié 2020-2021.

- Modalités d'élection :

- Le binôme titulaire/suppléant des représentants de Ligue est désigné par une délibération d'un organe décisionnel de la Ligue pour siéger au Conseil Fédéral ;
- Les représentants des Clubs Affiliés sont élus par l'AG de la FFSquash pour un mandat de 4 ans (candidature avant le 25 novembre 2020 en remplissant le formulaire dédié).

PROCESSUS DE VALIDATION DES INSTANCES



N.B : Le Président de la FFSquash est également le Président du Comité Exécutif et du Conseil Fédéral.

DISTINCTION DÉLÉGUÉ/REPRÉSENTANT

- Attention, il ne faut pas confondre le délégué et le représentant de Ligue ;
- **Le délégué est celui qui vote à l'AG de la FFSquash** : il y en a deux par Ligue (un délégué des associations et un délégué des Clubs Affiliés) ;
- **Le représentant de Ligue est celui qui siège au Conseil Fédéral** et participe à maintenir un lien permanent entre la Fédération et les Territoires.